

L'An deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le sept septembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

M. Paul MIGUEL  
M. Gilles BORD  
M. Jean-Pierre NOYELLES  
Mme Nadia BEAUMEL  
M. Jean-Claude GANDRILLE  
M. Michel BOUGLOUAN  
M. Gérard EUDE  
M. Bernard NAIN  
Mme Colette BOISSOT  
Mme Monique DELESSARD  
Mme Hafida DHABI

**ETAIT EXCUSÉ :**

M. Alain KELYOR

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

M. François BOUCHART à Mme Hafida DHABI  
M. Xavier VANDERBISE à M. Bernard NAIN  
M. Brice RABASTE à Mme Colette BOISSOT  
M. Antonio DE CARVALHO à M. Jean-Pierre NOYELLES  
M. Guillaume LE LAY-FELZINE à M. Gérard EUDE  
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

Mme Françoise RIGAL, directrice générale des services et ses collaborateurs.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte rendu du Bureau communautaire du 14 juin 2018.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	50		3	47
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> cl	20	2	1	21
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	9	1	1	9
Adjoint administratif ppl 1 <sup>ère</sup> cl	15	9		24
Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> cl	46	3	3	46
Adjoint administratif	51	2	9	44
Ingénieur principal	11	1		12
Ingénieur	11	1	1	11
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> cl	17	2		19
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> cl	8	1	2	7
Technicien	12		1	11
Agent de maîtrise principal	19	1		20
Agent de maîtrise	31	3	2	32
Adjoint technique ppl 1 <sup>ère</sup> cl	25	4	3	26
Adjoint technique ppl 2 <sup>ème</sup> cl	76		3	73
Adjoint technique	93	2	3	92
Educateur des APS ppl 1 <sup>ère</sup> cl	11	1		12
Educateur des APS	13		1	12
Adjoint d'animation ppl de 2 <sup>ème</sup> cl	3	1		4
Adjoint d'animation	6		1	5
PEA Hors classe	32	5	1	36

PEA Classe normale	52	5	5	52
Bibliothécaire principal	2	2		4
Bibliothécaire	13		2	11
Assistant cons & pat ppl 1 <sup>ère</sup> cl	19	3		22
Assistant cons & pat ppl 2 <sup>ème</sup> cl	14	1		15
Assistant cons & patrimoine	5		1	4
AEA ppl 1 <sup>ère</sup> classe	83	1	4	80
AEA ppl 2 <sup>ème</sup> classe	58	6	4	60
AEA	38	3	4	37
Adjoint du patrimoine ppl 1 <sup>ère</sup> cl	8	2	1	9
Adjoint du patrimoine	39		2	37

**A APROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Le Nautil comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint administratif PPL 1 <sup>ère</sup> cl	0	1		1
Adjoint administratif	7		1	6
Adjoint technique PPL 1 <sup>ère</sup> cl	1	1		2
Adjoint technique	13		1	12

**A APROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Restaurant communautaire comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint technique PPL 2 <sup>ème</sup> cl	2	1		3
Adjoint technique	10		1	9

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'octroi d'une garantie d'emprunt à **3F Seine-et-Marne** (anciennement Résidence urbaine de France) pour l'acquisition-amélioration de 15 logements PLAI/PLUS/PLS – rue Louis Bectard à Vaires-sur-Marne, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 393 233,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°77428, constitué de 7 lignes du prêt.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à Plurial Novilia** pour l'acquisition en VEFA de 53 logements PLAI/PLUS – avenue François-Mitterrand à Chelles, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 710 083,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°79843, constitué de 4 lignes du prêt.

Les deux garanties d'emprunt précitées sont accordées pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à Trois Moulins Habitat** pour le réaménagement des prêts CDC n°0466378, 1287713, 1063568, 1139895 et 0466377.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à l'OPH 77** pour le réaménagement des prêts CDC N°0906939 et N°0906940.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à MC habitat office de l'habitat** pour les avenants de réaménagement n°80351 et n°80353.

Les trois réaménagements précités seront réalisés selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractées par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**A PRIS ACTE des rapports annuels d'activité 2017** émis par :

- **Syndicat mixte de vidéocommunication de l'Est parisien (SYMVEP).**

**A DECIDE LE REPORT au bureau communautaire suivant des rapports annuels d'activités** émis par :

- Société des Transports du Bassin Chellois (STBC) sur la **gestion et l'exploitation du réseau de bus APOLO 7.**
- Société Flexcité sur la **gestion et l'exploitation du Transport à la Demande La Navette.**
- Société Mop'Easy relatif à la **gestion et l'exploitation de la plateforme d'écomobilité partagée Clem'.**
- Société Promométo sur la **consigne Véligo de Lognes.**
- Société Promométo sur la **consigne Véligo de Torcy.**

**A PRIS ACTE** des **comptes rendus d'activité à la collectivité locale (CRACL)** pour l'année 2017 émis par :

- SEM M2CA sur la **ZAC de la Régalle, à Courtry.**
- Aménagement 77 sur la **ZAC du Gué de Launay, à Vaires-sur-Marne.**
- Aménagement 77 sur la **ZAC de la Tuilerie, à Chelles.**

**A PRIS ACTE** du **rapport établi par les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération, concernant l'exécution du service public de la collecte en régie, sur la ville de Pontault-Combault**, en porte-à-porte des ordures ménagères, et la gestion d'une déchetterie pour l'exercice 2017.

EMET Un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte en régie, d'évacuation des ordures ménagères pour l'année 2017, sur la ville de PONTAULT-COMBAULT.

**A PRIS ACTE** du **rapport du SIETOM**, concernant l'exécution du service public de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2017.

EMET Un avis favorable sur le rapport du SIETOM, sur le prix et la qualité du service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères pour l'année 2017.

**A PRIS ACTE** du **rapport du SIETREM**, concernant l'exécution du service public de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2017.

EMET Un avis favorable sur le rapport du SIETREM, sur le prix et la qualité du service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères pour l'année 2017.

**A PRIS ACTE** des **rapports annuels 2017** émis par :

- Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée (SIAM) – Rapport d'activités du Président du SIAM sur l'assainissement.

*Séance levée à 19H45*